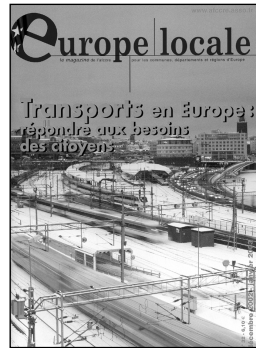


LA SÉLECTION DES ÉDITORIALISTES POUR *HORIZONS POLITIQUES* DU 15/01/03

<i>Plutôt bons</i>		<i>Plutôt mauvais</i>	
PASCALE AMAUDRIC (JOURNAL DU DIMANCHE)	VILLEPIN « Il ouvre des pistes »	ROBIEN	« Absent alors que la France était paralysée. »
RICHARD ARZT (RTL)	VILLEPIN « Il a réussi à réunir à Paris les belligérants ivoiriens. »	MAMÈRE	« Les Verts ne lui sont pas reconnaissants de son score à la présidentielle. »
JEAN-YVES BOULIC (QUEST-FRANCE)	SARKOZY « La gauche a décidément bien du mal à le contrer. »	CHEVÈNEMENT	« Son parti "ne sait plus où il va" ; lui non plus. »
ARLETTE CHABOT (FRANCE 2)	MATTEI « Il démine un à un tous les problèmes de santé. »	AYRAULT	« Il fait preuve d'une trop grande agressivité contre le gouvernement. »
MARC CHEVANCHE (NICE-MATIN)	SARKOZY « Les statistiques lui sont bienveillantes. »	THIBAUT	« Le "non" des salariés d'EDF l'embarrasse. »
GILLES DAUXERRE (PARIS-NORMANDIE)	VILLEPIN « Il a réussi à rassembler tous les protagonistes ivoiriens en France. »	LE PEN	« Il a complètement disparu sur la sécurité dont il avait fait son fonds de commerce. »
JEAN-MICHEL HELVIG (LIBÉRATION)	DELANOË « Il a fait bonne figure face à Sarkozy. »	LIPIETZ	« Il veut supprimer l'assurance-vie. »
GILLES LECLERC (FRANCE 3)	VILLEPIN « Très présents sur tous les dossiers et notamment celui de la Côte d'Ivoire. »	LONCLE	« Ses propos sur France 2 rappellent des temps anciens. »
DOMINIQUE DE MONTVALON (LE PARISIEN)	SARKOZY « La gauche ne sait comment s'y prendre avec lui. »	JOSPIN	« Alors, il revient ou il ne revient pas ? »
DOMINIQUE VALÈS (LA MONTAGNE)	SARKOZY « L'homme fort de ce début d'année. »	MAMÈRE	« Étouffé par les Verts. »
PHILIPPE WAUCAMPT (LE RÉPUBLICAIN LORRAIN)	VILLEPIN « Il s'est investi dans le dossier ivoirien. »	NOËLLE LENOIR	« Inexistante. »

Études

Les transports européens... au service des citoyens ?



La revue « Europe locale », magazine de l'AFCCRE (Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), consacre son dernier numéro aux « transports en Europe » avec ce sous titre : « Répondre aux besoins des citoyens. » Une préoccupation majeure au moment où l'inauguration contestée du tunnel ferroviaire du Somport, une liaison de 8,6 kilomètres reliant l'Aquitaine à l'Aragon en Espagne, est contestée non seulement par la population mais aussi par les élus locaux qui soulignent la persistance de « trois goulets d'étranglements qui représentent des risques majeurs face à une montée en puissance des poids lourds », comme l'a écrit le président de la région Aquitaine au Premier ministre. L'implication des collectivités territoriales dans la politique des transports n'est plus à démontrer. Les exemples pullulent d'autoroutes rapides comme la A 16 Paris-Le Touquet débouchant sur un goulot d'étranglement à Etaples qui annihile pratiquement le gain de temps réalisé par les automobilistes.

Le vice-président de l'AFCCRE, Robert Savy, président de la région Limousin, souligne, dans un éditorial, que la régionalisation du transport ferroviaire en France implique que les régions soient « associées, le plus en amont possible, à la définition de la politique européenne des transports ». D'autant plus que la France est attachée à un certain nombre de principes comme le maintien d'un niveau de qualité élevé en matière de sécurité et la défense de certaines valeurs liées aux services publics ou la préservation de l'environnement. Les régions françaises doivent donc être présentes en permanence à Bruxelles pour faire connaître leur point de vue sur l'ensemble des volets de la politique des transports (transports transeuropéens, le transport aérien et maritime, etc.)

Un intéressant article consacré aux transports urbains fait le point sur les transports « durables » après la décision du Conseil européen de Göteborg de juin 2001 en vue d'intégrer les considérations environnementales dans la politique commune des transports. La Commission de Bruxelles a récemment adopté un projet PEOPLE pour mesurer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé. Deux mille volontaires seront invités à porter un détecteur de pollution pendant douze heures dans des villes comme Bruxelles, Paris et Rome mais aussi Bucarest, Budapest ou Cracovie. Une étude vient de montrer qu'environ 40 000 personnes meurent chaque année des suites de la pollution de l'air dans trois pays européens seulement : la France, l'Autriche et la Suisse. De son côté, le Conseil des communes et régions d'Europe vient de lancer la quatrième édition de son prix européen du transport public pour « le soutien des citoyens aux choix politiques impopulaires » qui récompense les actions les plus innovantes des collectivités territoriales européennes pour améliorer les déplacements, encourager l'usage des transports publics et garantir la durabilité des mesures prises. Strasbourg a été primée en 2002. La boîte à idées est ouverte.

Europe locale, n°32, janvier 2003 - 6,10 euros

La lettre *Horizons politiques* - 374, rue de Vaugirard 75015 Paris - Tél./fax : 01 48 28 46 14 - e-mail : horizonspol@wanadoo.fr - web : horizonspolitiques.com
Commission paritaire : en cours - Siret 41079576900018 - Directeur de la publication : François Gervais - Abonnement six mois au site et à la lettre : 45 euros
Secrétariat de rédaction, mise en page : Mycroft's Brother Paris (Thierry Saint-Joanis - mail@mycrofts.net) - Impression : Horizons politiques (Paris XV)

Lire

L'Étrange échec par Jean-Christophe Cambadélis

En mars 1996, le député socialiste de Paris, Jean-Christophe Cambadélis faisait paraître un livre intitulé « Pour une nouvelle gauche »⁽¹⁾ où il appelait à une recombinaison de la gauche et la construction d'une nouvelle alliance, voire d'un mouvement de toute la gauche. Ses idées n'avaient pas eu le temps de mûrir que – divine surprise – la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997 par Jacques Chirac ouvrit la voie de la victoire de la gauche aux législatives. Les accords bilatéraux conclus à la « va vite » sur un coin de table avec les communistes, les Verts et Jean-Pierre Chevènement ont permis une dynamique suffisante pour ramener la gauche dans les allées du pouvoir. On était loin de la « nouvelle alliance » souhaitée par Cambadélis.

La suite a prouvé que la majorité plurielle ne disposait pas de bases programmatiques suffisantes pour tenir la distance – la plus longue qu'un gouvernement ait eu à tenir sous la V^e République. C'est une première explication de « l'étrange échec » que décrit avec minutie le député socialiste de Paris dans sa dernière Note pour la Fondation Jean Jaurès⁽²⁾. Cambadélis, proche lieutenant de Dominique Strauss-Kahn, en tire aujourd'hui la conclusion que la gauche « doit se doter d'une colonne vertébrale social-démocrate, clarifier son dessein et passer de l'union à l'unité de projet ». La tâche est rude. Elle est toutefois à la mesure du « tremblement de terre » qui l'a cueilli à froid, le 21 avril dernier.

Au moment où l'on parle beaucoup d'un retour de Lionel Jospin, il est intéressant de lire le récit de ce « rêve manqué » décrit par l'un des acteurs les plus influents du PS – Cambadélis était chargé des relations avec les partis et syndicats – qui, contrairement à d'autres, a joué son rôle consciencieusement jusqu'au bout dans l'« Atelier de Campagne » de Lionel Jospin. Il faut suivre pas à pas, comme dans une tragédie grecque, les erreurs tactiques du candidat, ses dérapages et ses faux pas – les plus graves ayant été ceux sur l'âge du capitaine Chirac et le malentendu sur le programme... non-socialiste de Jospin !

L'intérêt de ce livre tient à l'analyse psychologique, voire psychiatrique, de Lionel Jospin qui révèle un manque d'appétence du Premier ministre dans sa deuxième bataille de l'Elysée. « Lionel Jospin ne percevait pas son action comme un destin mais comme un devoir », souligne-t-il. Les Pampidou, Giscard, Mitterrand et Chirac ont subordonné leur vie à l'ambition présidentielle pour « tutoyer » De Gaulle. Lionel Jospin, lui, en « grand patriote républicain, est amoureux de son pays pour sa grandeur qu'il identifie à l'histoire de la gauche. » Et c'est là où curieusement le bat blesse. Lionel Jospin est un homme qui ne veut pas renoncer à la gauche pour épouser la France. Or, selon Cambadélis, « lors d'une élection présidentielle, il faut épouser la France, toute la France, toutes les Frances : être le dépositaire des heures glorieuses et des moments incertains ! » Tout, dorénavant, est à reconstruire à gauche. Mais, au fait, avec qui ?

François Gervais

F. G.

(1) Pour une nouvelle gauche, 307 pages, chez Stock
(2) Les Notes de la Fondation Jean Jaurès n°33 novembre 2002
136 pages 7,5 euros, éditeur Plon, www.jean-jaurès.org

Horizons politiques

La lettre de la Décentralisation

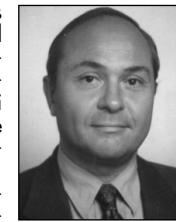
N°4 - 20 janvier 2003

Mensuel - Prix : 3 euros

En dépit des encouragements de Jean-Pierre Raffarin : Les présidents de département et de région sont prudents sur les transferts

Les présidents des régions (ARF) des départements (ADF) et des communes de France (AMF), Gérard Longuet, Jean Puech et Daniel Hoeffel, tous trois sénateurs, ont rencontré Jean-Pierre Raffarin, le 15 janvier, pour envisager les transferts de compétences qui donneront lieu à des lois organiques après l'adoption de la réforme constitutionnelle sur la décentralisation fin février par le Parlement réuni en congrès à Versailles. Si les communes ayant déjà tous les pouvoirs ne demandent pratiquement rien (à l'exception des communautés de communes jusqu'à présent marginalisées dans le processus), en revanche, les régions et les départements sont demandeurs d'expérimentations.

D'abord pour leurs finances locales. Il semble qu'un accord soit acquis pour donner aux communes, la taxe d'habitation et celle sur le foncier bâti. Les régions disposeraient, elles, d'une part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) tandis que les départements se verraient confier une part de la CSG. Cette répartition peut paraître logique dans la mesure où les régions ont vocation à être chefs de file dans le domaine économique alors que les départements se préoccupent avant tout des dépenses sociales. En ce qui concerne, les autres transferts, les collectivités locales paraissent plus prudentes. L'exemple de la Lorraine, dirigée par Gérard Longuet, est significatif. Si la région revendique le secteur de la « réussite et de l'insertion professionnelle » dans les IUT, elle se garde bien, en revanche de demander la gestion des bâtiments et des personnels des universités. « Les régions veulent bien partager



les décisions mais pas la gestion », avoue le président de la région Lorraine qui a succédé à Jean-Pierre Raffarin à la tête de l'Assemblée des régions de France (ARF). Il faut reconnaître que la fermeture de l'université Paris Sud pour trois semaines, parce qu'elle est incapable de payer ses factures d'eau, d'électricité et de chauffage, n'est guère encourageante.

Les collectivités doivent s'investir

Ces transferts pourront-ils permettre de réaliser des économies et faire baisser pour les contribuables les impôts ? C'est évidemment le but de la manœuvre. Un regard jeté sur les vingt dernières années permet de dégager un relatif optimisme. Les prélèvements sur le Produit intérieur brut (PIB) effectués par l'Etat et les collectivités locales sont restés stables autour de 23% (16,5% pour l'Etat et 6,5% pour les collectivités locales). Mais dans cette stabilité, des différences sont apparues : l'Etat a consacré largement une part des impôts à rembourser ses dettes en négligeant les dépenses d'investissement nécessaires. En revanche, les collectivités locales ont maintenu un rapport constant entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une raison de plus pour « oser » et assumer des responsabilités plus importantes que celles qu'elles ont l'intention, a priori, de prendre.

Le directeur de la Lettre Horizons politiques
FRANÇOIS GERVAIS

Chronique Delanoë et Sarkozy en « off »

Le « off » est une facilité que les politiques utilisent trop souvent avec la complicité des journalistes. Ils égratignent leurs collègues, font parfois état de désaccords avec la « ligne » de leur parti mais refusent d'endosser officiellement leurs propos. A titre d'exemple voici le compte rendu des déclarations recueillies le 17 janvier entre 11 heures du matin et 14 h 30, à l'occasion de cérémonies de vœux à la presse organisées successivement par deux « étoiles » montantes de notre classe politique, Bertrand Delanoë à la mairie de Paris et Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur

Des différences « tranchées » avec Sarkozy...

Le maire de Paris est en bonne forme (« j'ai même retrouvé mes abdos », confie-t-il). Après avoir terminé son discours, il a répondu aux journalistes en aparté. Il a commencé par rectifier le tir d'une consœur estimant qu'il avait fait jeu égal avec Nicolas Sarkozy dans un récent débat sur RTL car « il défendait les mêmes thèses ». Horrifié : « Pas du tout, sur la sécurité, le social etc., il existe des différences très tranchées », insista-t-il. Pas de dérive sociale libérale à la mairie de Paris !

Mais, en fait, les journalistes s'intéressaient davantage aux problèmes posés par la préparation du congrès socialiste de mai et l'éventuel retour de Lionel Jospin. Le leader de la fédération de Paris du PS, Patrick Bloche, remportait un bon succès en disant qu'il avait eu dernièrement au bout du fil un Lionel Jospin « en pleine forme » et la candidate du PS à la législative partielle du XVIII^e arrondissement, Annick Lepetit, qui, elle, ne dort plus. Elle lui avait même téléphoné à minuit un quart, pendant trois quarts d'heure pour lui demander comment elle doit répondre à Lionel Jospin qui s'est mis « à sa disposition »... Autre confidence de Patrick Bloche sur le « changement de pied » complet de François Hollande dans sa préparation du congrès du PS. Daniel Vaillant avait convaincu le premier secrétaire de présenter une motion unique de la majorité à laquelle tous ceux qui voulaient le soutenir devaient se rallier. D'un avis contraire, Patrick Bloche affirmait que c'est finalement sa méthode (celle de la toile Internet qu'il avait défendu dès octobre dernier) qui allait finalement prévaloir puisque l'on voit fleurir les contributions au sein même de la majorité du PS. Pour lui, le fait que l'on parle davantage d'elles que de la motion Hollande ou de celles de ses deux principaux concurrents, Emmanuel et Montebourg, est une bonne chose. Un autre député de Paris estimait même que Montebourg n'aurait peut-être pas jus-

qu'au bout. Bref, la tonalité était que François Hollande tenait le bon bout. Normal puisque le maire de Paris le soutient officiellement...

Delanoë, c'est un « vrai tempérament »...

De Bertrand Delanoë, il en fut question aussi en « off » aux vœux de Nicolas Sarkozy, place Beauvau. Très en verve, répondant aux questions parfois perfides de consœurs qui jouaient de leur charme avec habileté, le ministre de l'Intérieur distribuait les bons et les mauvais points. À gauche, il a de la sympathie pour le maire de Paris qui, dit-il, « est un vrai tempérament politique » et travaille ses dossiers. Car, selon Nicolas Sarkozy, pour réussir en politique, il faut beaucoup travailler – lui-même travaille ses dossiers de plus en plus, confie-t-il, car il redoute maintenant de se « planter » à chaque émission télévisée. Chez les socialistes, Laurent Fabius, lui, paraît être le plus sérieux. Dominique Strauss-Kahn dispose d'un « talent spontané tellement fort qu'il pense qu'il ne faut pas travailler » ce qui, aux yeux de Sarkozy, est une erreur profonde. L'autre « moteur » de la réussite pour lui, c'est l'appétit de la gagne que l'on acquiert après avoir été... humilié. Delanoë a été longtemps humilié, Jospin aussi, du temps de François Mitterrand. Et, ajoute perfide Nicolas Sarkozy, « sa sortie qu'il a "plantée" doit aussi lui redonner de l'appétit... » D'ailleurs, lorsqu'il a vu Lionel Jospin, il y a quelques jours, à la synagogue après l'attentat perpétré contre un rabbin, il a pensé aussitôt aux socialistes qui vont avoir droit, selon lui « au fromage et au dessert... »

Sur la décision d'Alain Juppé de prendre sa retraite à cinquante-sept ans et demi, Sarkozy, se contente, en levant les yeux au ciel, de répondre qu'il en aura quarante-huit le 28 janvier... Raffarin ? « On s'entend bien depuis huit mois et demi. Si cela ne marchait pas, cela se verrait car je ne pourrais pas le cacher. » En conclusion, « on va faire beaucoup de bonnes choses en 2003 », répète-t-il avant de quitter les journalistes car « j'ai la conviction que le temps est toujours compté ». Mais cela, tout le monde – c'était, ce jour-là « Star Academy » place Beauvau, tant il y avait d'invités connus – l'avait déjà entendu. Le reste, en off, est soumis à l'appréciation de ceux qui aiment jouer avec la politique et les politiciens.

FRANÇOIS GERVAIS

Sommaire

Page 1

● Éditorial
En dépit des encouragements de Jean-Pierre Raffarin : les présidents de département et de région sont prudents sur les transferts.

● Chronique

Delanoë et Sarkozy en « off »

Page 2

● Didier Maus
Réformes électorales et Constitution

● Elections

européennes
La répartition des sièges, région par région, dans le projet Raffarin, par Denys Pouillard

Page 3

● Régions
Les enjeux des fusions... à partir de l'initiative de VGE sur l'Auvergne et le Limousin : mouche qui vole au projet d'avenir ?

Page 4

● La sélection des éditorialistes

● Etudes

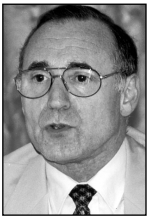
Les transports européens... au service des citoyens ?

● Lire

L'Étrange échec par Jean-Christophe Cambadélis

Réformes électorales et Constitution

PAR DIDIER MAUS, Codirecteur de la Revue française de droit constitutionnel



Modifier les lois électorales constitue un exercice classique de la part de tout nouveau gouvernement ou de toute nouvelle majorité. Les projets annoncés par Jean-Pierre Raffarin à propos des élections régionales et européennes s'inscrivent donc dans une logique habituelle. Cela, pour autant, ne justifie pas que l'on ne prenne pas certaines précautions ou que l'observateur ne formule pas quelques remarques.

Derrière le discours « moralisateur » des réformes proposées, il faut toujours se demander à qui elles sont susceptibles de profiter. Une majorité ne modifie la loi électorale que si elle pense y trouver des avantages lors de la consultation suivante. Il n'existe aucune exception à ce constat. L'angélisme électoral n'existe pas. Ensuite, il est assez fréquent que la réforme réalisée provoque un effet boomerang qui conduit les forces politiques et les électeurs à modifier leurs stratégies et leurs comportements. Le résultat espéré n'est pas toujours au rendez-vous. Pour ne prendre que le dernier exemple, les réformes relatives au quinquennat, à la modification du calendrier et à la parité auraient dû déboucher sur une victoire de M. Jospin et du PS. On connaît la suite... Même le pourcentage des députées est demeuré quasiment stable.

À côté des risques politiques (qui font partie de l'art du bon gouvernement), il importe de ne pas oublier la Constitution. Le Conseil constitutionnel, lorsqu'il est saisi, est de plus attentif à ce que la sincérité de l'expression du suffrage universel soit parfaitement assurée. Cela signifie, par exemple, qu'il veille à ce que les découpages électoraux soient effectués sur une base essentiellement démographique, que les seuils d'accès au second tour ou au financement public ne soient pas trop dissuasifs ou que certaines modalités ne portent pas atteinte à l'indivisibilité de la République.

La réforme de la loi relative aux élections régionales ne paraît pas soulever de difficultés particulières. Que le cadre soit régional ou départemental ne change rien. L'adoption d'un mode de scrutin inspiré de celui des élections municipales ne rencontre pas, a priori, d'obstacle constitutionnel. Il importe, néanmoins, de veiller à ce que les différents seuils (droit de se maintenir au second tour, possibilité de fusion avec d'autres listes) ne conduisent pas à priver des fractions significatives du corps électoral de la possibilité d'une représentation. Compte tenu des jurisprudences antérieures, le risque est faible, mais il doit demeurer présent à l'esprit.

La réforme du mode d'élection des représentants français au Parlement européen fait face, de prime abord, à une situation différente. Dans sa décision des 29/30 décembre 1976, le Conseil

constitutionnel a pris soin d'insister sur le fait qu'en lui-même l'acte international relatif à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel n'était pas contraire à l'indivisibilité de la République. Il n'a rien dit, et n'avait rien à dire, sur le mode de désignation des députés européens, dans la mesure où il ne s'agissait pas encore de la loi électorale. La loi du 7 juillet 1977 n'a d'ailleurs pas été soumise au Conseil constitutionnel, ce qui nous prive aujourd'hui d'utiles précisions. Dans beaucoup d'autres décisions le juge constitutionnel a développé une jurisprudence sur l'impossibilité de porter atteinte à l'indivisibilité de la République, qu'il s'agisse de son expression géographique, linguistique ou humaine ou de rompre le principe d'égalité en se fondant sur un particularisme territorial. La question de l'obligation de conserver une circonscription unique pour l'élection des députés européens n'a pas, à mon avis, été explicitement tranchée, même si certains commentaires en ont tiré, immédiatement après la décision de 1976, cette conséquence. En tout état de cause, le Parlement européen ne fait pas partie des institutions de la République et ne participe aucunement à l'expression de la souveraineté nationale française. D'après les traités européens, il représente « les peuples des États », ce qui combine les composantes populaires et nationales et le différencie fondamentalement de toutes les assemblées parlementaires des pays membres, sauf de celles ayant vocation à représenter une dimension fédérale.

Pour la France, il importe de ne pas oublier la situation particulière de l'outre-mer : les départements font partie intégrante du territoire de la République, au sens du traité de Rome, mais les territoires et les collectivités spécifiques bénéficient d'un régime particulier d'association. Il serait contraire à la Constitution que des citoyens français (de métropole, de l'outre-mer ou de l'étranger) soient écartés du corps électoral désignant les députés européens, mais il n'est pas évident que des espaces situés hors de l'Union européenne au sens strict puissent servir d'assise territoriale pour une telle consultation.

Au-delà des controverses politiques, la question de base est simple : le fait, pour la désignation des députés européens, de découper la France en huit circonscriptions est-il de nature à porter atteinte à l'indivisibilité de la République ? Le doute est permis. Une réponse négative me semble néanmoins raisonnable. Faut-il rappeler que les 577 députés de l'Assemblée nationale qui, eux, participent à l'expression de la souveraineté nationale, représentent la nation dans son unité et non les électeurs de leur circonscription ? Ils ne mettent pas en cause l'indivisibilité.

Les enjeux des fusions... à partir de l'initiative de VGE sur l'Auvergne et le Limousin

Mouche qui vole ou projet d'avenir ?

Valéry Giscard d'Estaing, président de la région Auvergne, a fait voter par sa majorité, le 17 décembre 2002, un budget de 120 000 euros pour mener une étude de faisabilité sur le projet de fusion entre l'Auvergne et le Limousin qu'il avait lancé de façon spectaculaire quelques semaines plus tôt. Le président socialiste de la région du Limousin, Robert Savy, saisi officiellement de cette proposition par son collègue auvergnat, le 3 décembre, lui a répondu le 16 décembre 2002 par une fin de non recevoir. Voici, les pièces du dossier et des exemples de tentative de fusion dans d'autres départements et région. Dossier établi par François Gervais

La polémique Savy-Giscard d'Estaing

Sur la forme :

Robert Savy (PS Limousin) : « Lorsque j'ai pris connaissance de cette initiative, je n'excluais pas le canular du type "j'exclus la Turquie de l'Europe mais j'accepte la présence du Limousin en Auvergne". »

VGE (UMP Auvergne) : « C'est le comportement traditionnel des milieux politiques français qui, face à tout changement, commencent à dire non, avant même d'avoir écouté les arguments ou étudié le dossier. »

Sur le fond :

L'effet « Europe élargie » (Valéry Giscard d'Estaing) - « L'effet indirect de l'agrandissement de l'Union européenne, fait que les structures existantes deviennent plus petites. »

Il n'y pas de taille « européenne » (Robert Savy) - « Il n'existe pas de règle en Europe. À ce jour, la coexistence de très grandes régions avec de très petites ne pose pas de problème. Il n'y a donc pas de modèle européen. »

Le Limousin est « central » (Robert Savy) - « Le Limousin entretient des liens avec l'ensemble des régions. De plus, alors que la partie forte de l'Auvergne regarde les sillons rhodanien et lyonnais, le Limousin, lui, est plus axé vers le Centre Ouest atlantique. »
L'affaiblissement du centre (Valéry Giscard d'Estaing) - « Si son analyse est juste, c'est l'affaiblissement programmé du centre de la France, au profit d'un côté de la façade atlantique et de l'autre du sillon rhodanien. Le centre deviendra une région appauvrie. »

Les principaux arguments de VGE :

« Un budget d'un milliard d'euros » pour s'épanouir - « Je considère qu'une politique de région dans l'Europe du XXI^e siècle devrait être dotée d'un budget qui avoisine le milliard d'euros (l'Auvergne a un budget de 438 millions d'euros). Au-dessous, on ne peut pas engager des réalisations qui transformeraient véritablement la vie locale et qui donnent des chances d'épanouissement à la population. »

« Une région représentative du Massif central » - « Nous sommes les deux régions les plus représentatives du Massif central. La seule possibilité d'avoir un programme survivant des programmes régionaux après 2006 pourrait être celle d'une politique de la montagne. Nous aurions plus de chances d'être entendus si nous avions un front commun du Massif central. »

Les réponses que Robert Savy lui apporte :

« Il est prématuré de poser le problème de la taille (des régions) et d'ériger en règle comme vous le faites qu'aucune région ne devrait avoir moins de 2,5 à 3 millions d'habitants et un budget inférieur à 800 millions d'euros (...) Comme si l'identité issue de la géographie, de l'histoire et de la culture devait compter pour rien, devant le volume du budget ou le nombre d'habitants. S'agissant de l'Auvergne et du Limousin, le conseil régional du Limousin estime qu'une réflexion sur un éventuel regroupement des deux régions n'est pas aujourd'hui d'actualité. D'abord parce que l'engagement d'une telle démarche ne peut résulter que d'une initiative arrêtée en commun dans son principe comme dans ses modalités. Ensuite parce que la place faite au Limousin (dans le comité de pilotage de votre étude) avec 10 représentants de l'Auvergne et 1 du conseil régional du Limousin et 1 du CESR du Limousin révèle une conception très inégalitaire du partenariat envisagé. »

Les faux « handicaps » limousins

Superficie trop petite ? Ce n'est pas la surface qui compte. Sur les seize régions espagnoles, huit ont une superficie inférieure à celle du Limousin. En Italie, dix régions sur vingt sont plus petites. Dans les pays membres plus petits, Grèce, Portugal, Pays-Bas, Belgique, la quasi totalité des régions ont une surface inférieure à celle du Limousin (sans parler des états de Rhode Island et du Delaware, eux aussi inférieurs en superficie au Limousin !).

Potentiel humain faible ? Le Limousin, avec ses 726 000 habitants, n'est pas la lanterne rouge de l'Europe. En Allemagne, les *Länder* de Brème et de Trier, en Angleterre, les Highlands, le Grampian, le Lincolnshire, le North Yorkshire, en Suède, au Portugal ou en Grèce (toutes les « préfectures » sauf Salonique), sans compter la Finlande où quatre des six régions sont moins peuplées que le Limousin.

Potentiel économique insuffisant ? Selon l'INSEE, sur les 196 régions que compte l'Europe des Quinze, le Limousin se classe 155^e. Derrière lui, figurent des régions de pratiquement tous les pays membres, du Sud mais aussi d'Allemagne (Trier), de Belgique (Brabant, Namur), d'Autriche (Burgenland) et même de Finlande lanterne rouge avec l'Aaland sub-polaire...

Le grand Massif central serait la 13^e région française

Avec deux millions d'habitants et un POIB de 40,8 millions d'euros, l'entité Massif central qui occupe le septième du territoire national, si elle était créée, serait la 13^e région française sur le plan économique.

Limousin

(Corrèze, Creuse et Haute-Vienne)
Population : 710 939 habitants
Densité : 42 hab./km²
PIB : 13 951 millions d'euros
Richesse : 19 543 euros/hab.
Chômage : 6,7%

+ Auvergne

(Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
Population : 1 308 878 habitants
Densité : 51 hab./km²
PIB : 26 884 millions d'euros
Richesse : 20 543 euros/hab.
Chômage : 8%

Les redécoupages annoncés ...

Plusieurs projet de redécoupage régional apparaissent régulièrement comme celui de la fusion de Haute-Normandie et de la Basse-Normandie. Laurent Fabius dénonce une « opération politicienne ». « La Haute-Normandie est actuellement dirigée par la gauche et la Basse-Normandie par la droite. En réclamant leur fusion, il y a espoir chez certains que la droite l'emporte. Mais, lorsque un gouvernement essaie une manipulation de ce type, elle se retourne en général contre ses auteurs. Il ne faut pas confondre toutes les mouches qui volent avec des idées... » Parmi les autres projets, figurent les fusions de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie, le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, création d'une région Savoie, d'une région Provence, d'un département basque, le regroupement de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Un exemple à suivre : l'Assemblée des Pays de Savoie déjà fait

L'Assemblée des Pays de Savoie, institution interdépartementale unique en France, a été créée par délibérations concordantes des Conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie le 17 septembre 2001. Initiative originale, se situant dans le contexte de la réorganisation des territoires, elle constitue une étape décisive dans l'approfondissement d'une coopération engagée depuis 1983 entre deux départements liés par un passé et une culture partagés. L'Assemblée des Pays de Savoie est présidée par un conseil d'administration composé par les 71 élus des deux départements, répartis au sein de six commissions spéciales. Sa présidence est assurée, à tour de rôle, par chaque département, le vice-président étant toujours issu du département qui ne la détient pas. Le Bureau compte 22 membres (11 représentants par département). L'Assemblée des Pays de Savoie conduit et finance des actions d'intérêt interdépartemental dans divers domaines (agriculture, aménagement économique du territoire et infrastructures de transports, culture et patrimoine, développement humain et action sociale, coopération décentralisée, développement technologique et technologies de l'information et de la communication, environnement, enseignement supérieur, tourisme, coopération régionale et transfrontalière). Parmi les réalisations concrètes, l'Assemblée des Pays de Savoie apporte son soutien financier à l'Association *Marque Collective Savoie* (AMCS) dont la mission est d'assurer la communication et la promotion collective de cinq filières de produits de Savoie et de Haute-Savoie sous la signature « Savoie, Mon Goût de Cœur ! ». Les filières concernées sont aujourd'hui celles des fromages, salaisons, fruits, vins et chocolat Frolanche. D'autres actions sont menées dans le domaine du tourisme et de la culture avec l'Orchestre des Pays de Savoie qui compte parmi les 32 orchestres permanents en France.

Autres réactions politiques dans le Limousin

● à droite...

Evelyne Guilhem, présidente du groupe d'opposition UMP-UDF au conseil régional deu Limousin - **Sur la forme :** « Je souhaite que des études de faisabilité soient faites, qu'un large débat soit mené pas seulement avec l'Auvergne mais aussi avec les autres régions limitrophes. » - **Sur le fond :** « Je suis favorable à l'inter régionalité. Il faut s'ouvrir, travailler ensemble, sans pour autant déboucher sur des regroupements de régions car ils sont prématurés. »

Raymond Archer, Alternance, association d'élus d'opposition du Limousin - **Sur la forme :** « L'OPA de l'Auvergne sur le Limousin était prévisible... notre région n'est plus respectée. » - **Sur le fond :** « L'aménagement du territoire est du ressort de l'Etat. Le Plan Massif central doit être poursuivi. »

● et à gauche

René Debesson (PCF) - **Sur la forme :** « Une méthode cavalière. » - **Sur le fond :** « Je souhaite privilégier le développement interrégional qui constituerait un atout plus fort qu'une fusion avec le Limousin. »

Jean Daniel (Vert) - **Sur la forme :** « La méthode giscardienne est insultante pour les élus et les habitants. » - **Sur le fond :** « La volonté de la droite d'aller vers une France aux 15 régions est une vue de l'esprit. Le Limousin n'a aucune vocation à se tourner vers le Massif central. Son problème est le connexion avec la France. »

Le Conseil Economique et social du Limousin :

« Non » a la fusion !

Le bureau du CES du Limousin estime qu'« il ne saurait être question pour lui de cautionner de quelque façon que ce soit ce type de démarche antidémocratique, voire injurieuse, tendant soit à annexer soit à démanteler l'unité territoriale du Limousin. » Le bureau national du CES du Limousin réaffirme sa volonté « de développer sa politique de coopération interrégionale tous azimuts ».

Elections européennes la répartition des sièges, région par région, dans le projet Raffarin

Dès juillet 2002, le gouvernement Raffarin laissait entendre que les élections européennes se dérouleraient, en juin 2004, dans un cadre régional et non plus national. Combien de régions ? Vingt-deux plus celles de l'Outre-mer ou sept grandes régions métropolitaines et une région pour l'Outre-mer ? La première hypothèse a soulevé de nombreuses réprobations de la part des petites formations politiques ; la seconde ne trouve pas davantage de défenseurs, à l'exception des deux grands partis dominants, le PS et l'UMP.

Dans le premier cas, il aurait fallu répartir soixante-dix-huit... dans 23 régions, en fonction du poids démographique de chacune de ces régions.

Dans le second cas, les députés français à Strasbourg seraient issus de sept grandes régions métropolitaines et d'une région « Outre-mer »...mais avec une particularité qui complique la composition des listes, l'exigence en leur sein de la représentation de chacune des régions administratives composant la « grande région »... l'Ile-de-France qui représente à elle seule une grande région sera dispensée de répartir ses 14 représentants entre chacun des départements. Des projets antérieurs (le RPR, Michel Barnier — 1996 — et le socialiste, Pierre Moscovici — 1997), il ne resterait que la cartographie car le projet gouvernemental a introduit la représentation obligatoire des 22 régions actuelles et regroupé les DOM dans un ensemble unique. Il a modifié considérablement d'autre part la répartition des sièges dans les grandes régions, compte tenu du passage de la représentation nationale de 87 à 78 députés. Chaque région administrative sera représentée puisqu'il est prévu d'appliquer la moyenne régionale de la nouvelle circonscription pour chaque « petite région ». Voici la présentation du nombre de sièges dévolus aux régions administratives et aux grandes régions tel qu'il a été présenté par le gouvernement au Conseil d'Etat.

Denys Pouillard

Directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire